

Sous la présidence de Monsieur Denis SOURICE, Maire.

Etaient présents : Sylvie BOISSINOT, Roland GERFAULT, Bénédicte BOSSARD, Xavier RIPOCHE, Adjoint, Louis-Marie BAUMIER, Dominique BESNIER, Joseph CAILLEAU, Marie-Hélène FOUCHER, Marie-Josèphe AUDOIN, Dominique POHU, Joël LANDREAU, Jean-Michel TAILLÉ, Marie-Bernadette AUDOUIN, Rachel HÉRAULT, Sophie DURAND, Alain PENSIVY, Monique GUINAUDEAU, Marie-Isabelle TROISPOILS, Geneviève GAILLARD, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés : Nathalie JOLIVET (pouvoir à Bénédicte BOSSARD), Jérôme BOIDRON, Paul CLÉMENCEAU (pouvoir à Marie-Isabelle TROISPOILS).

Secrétaire de séance : M. Dominique BESNIER a été désigné secrétaire de séance.

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2014 : Sophie DURAND signale qu'elle s'est abstenue lors du vote relatif à la vente du terrain communal à l'Association Catholique Angevine alors que la délibération mentionne « un vote à l'unanimité ».

Mr le Maire confirme ses dires et précise que son intervention sera mentionnée dans le compte-rendu de la séance du jour.

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu avec prise en compte de la requête de Sophie DURAND.

1 – RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

a) Commission affaires sociales – communication

Le compte rendu de la réunion du 26 août 2014 est présenté par plusieurs membres de la commission.

Sujets complémentaires évoqués :

- CSI : Dominique POHU signale qu'elle rencontrera prochainement les responsables du CSI pour faire un point sur les activités en cours.
- Piste BMX : elle est mise en service depuis le 15 juillet 2014 et la fréquentation des enfants est élevée (+ 30 personnes sur des pics de fréquentation). L'inauguration a eu lieu le samedi 30 août dernier. Plusieurs conseillers interviennent à propos des consignes de sécurité qu'il serait bon de rappeler régulièrement aux utilisateurs pour dégager toute responsabilité communale, en complément des panneaux réglementaires qui sont placés sur les passages stratégiques. Il serait bon de communiquer sur ce sujet lors d'un prochain flash municipal.

b) Commission sports

- Rénovation des vestiaires de la salle de sports n°1 : présentation et échange avec les présidents d'associations concernées. Xavier RIPOCHE signale que la commission s'est réunie plusieurs fois au cours de la période estivale pour avancer sur ce dossier. Les plans des locaux ont été modifiés pour prendre en considération les observations des associations et des ajustements sur les coûts ont été vus avec l'architecte, ce qui rend le projet plus abordable en termes financier.
- Salle n°2 : l'entreprise JOBARD est intervenue pour remédier à nouveau aux problèmes de glissance du sol au cours de l'été. Il semblerait que l'intervention ait été efficace : à constater avec les utilisations dans les semaines à venir.
- Projet avec la Commune de Saint Macaire : les élus de Saint Macaire ont relancé la commission. Une rencontre est prévue prochainement pour discuter sur ce sujet.

N°2014-09-02/01

Objet : Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les déclarations d'intention d'aliéner déposées en Mairie depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2013-10-04/04 relative à la délégation partielle du droit de préemption urbain à la commune de Saint André de la Marche,

RENONCE, à l'unanimité, à exercer son droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

24 rue du Calvaire : immeuble bâti cadastré section AB n°424 d'une contenance de 576 m²,

2 rue des Chênes : immeuble bâti cadastré section AC n°663, 666 et 669 d'une contenance totale de 946 m²,

17 rue de la Gabelle : immeuble bâti cadastré section AC n°518 d'une contenance de 480 m².

N°2014-09-02/02

Objet : Projet de vente du terrain communal 6 rue de Bel Air

Détermination des critères de sélection des candidats

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, suite à la décision du 3 juin 2014 de procéder à la mise en vente du terrain communal situé 6 rue de Bel Air, la publicité a été lancée à l'intérieur de la Commune, sur la période du 15 juillet au 29 août 2014. 3 dossiers de candidatures ont été déposés en Mairie dans les délais impartis.

La Commission municipale s'est réunie à 2 reprises pour déterminer notamment les critères de sélection des candidats.

La proposition est la suivante :

- | | |
|---|----------|
| - Primo-accédant | 5 points |
| - Propriétaire occupant « hors personne morale » | 2 points |
| - Habitant actuellement à Saint André | 2 points |
| - Un membre inscrit sur la liste électorale | 2 points |
| - Famille avec enfants | 1 point |
| - Famille ou un membre travaillant sur le territoire de la CCMS | 1 point |
| - Un membre travaillant sur Saint André | 1 point |
| - Membre d'une association déclarée en Préfecture justifiant d'une carte d'adhérent en 2014 | 1 point |

Pour pouvoir avancer sur ce dossier et notamment soumettre à la prochaine séance la candidature répondant le mieux aux critères de sélection, le Conseil Municipal est invité à valider la proposition de la Commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE les critères de sélection proposés par la Commission,

INVITE la Commission à finaliser l'étude des dossiers de candidature et à soumettre un tableau de classement au prochain Conseil Municipal,

PRECISE qu'en cas d'égalité de points entre candidats, un tirage au sort désignera la candidature retenue.

N°2014-09-02/03

Objet : Indemnité de gardiennage de l'église – année 2014

Monsieur le Maire rappelle que par circulaire ministérielle du 25 février 2014, il est proposé que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales soit identique à celui de 2013, c'est à dire :

- 474.22 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte,
- 119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant que l'indemnité de gardiennage de l'église qui s'élevait pour l'année 2013 à 474.22 euros avait été versée à l'Abbé Jean-Claude DAVODEAU, prêtre résidant sur Saint André,

Considérant que suite au déménagement de l'Abbé DAVODEAU, l'indemnité doit être attribuée à l'Abbé Luc BENETEAU, curé de la paroisse résidant au presbytère de Saint Macaire,

DECIDE de lui attribuer l'indemnité maximum pour un gardien ne résidant pas sur la Commune soit 119.55 € pour l'année 2014,

DIT que les crédits sont inscrits au compte 6282 du budget primitif 2014.

N°2014-09-02/04

Objet : Attribution de l'indemnité de conseil à Mme Lydia OLLIVIER, receveur municipal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les receveurs municipaux, outre les prestations de caractère obligatoire qu'ils exercent, sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et établissements publics concernés des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, qui donnent lieu au versement, par la collectivité intéressée, d'une indemnité de conseil.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions et notamment son article 97,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Considérant que l'installation du nouveau Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 nécessite une délibération de la nouvelle assemblée municipale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix « POUR », 1 voix « CONTRE » et 2 « ABSTENTIONS »,

DECIDE le versement de l'indemnité de conseil à son taux maximum à Mme Lydia OLLIVIER, receveur municipal et trésorier principal de la commune de Saint André de la Marche, pour la durée du mandat,

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 011 (charges à caractère général), article 6225 (indemnités aux comptables et aux régisseurs).

N°2014-09-02/05

Objet : Emplois périscolaires : création d'un poste d'adjoint d'animation contractuel pour les T.A.P.

Madame Sylvie BOISSINOT, Adjointe, rappelle au Conseil Municipal le schéma d'organisation des Temps d'Activités Périscolaires qui avait été envisagé début juillet 2014 :

- 2 groupes d'élèves (- 6 ans) encadrés sous la responsabilité des ATSEM avec attribution d'heures complémentaires,
- 4 groupes d'élèves (+ 6 ans) encadrés par des animateurs de l'Association Familles Rurales (convention de partenariat).

Suite à de nouvelles inscriptions d'enfants enregistrées au cours de l'été, les effectifs sont désormais portés à 114 élèves, ce qui nécessite la mise en place d'un 7^{ème} groupe pour respecter les taux d'encadrement fixés par l'Administration.

En conséquence, il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe contractuel pour une période de 6 mois (jusqu'au 28 février 2015) d'une durée hebdomadaire de 4 heures par semaine scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe contractuel (du 5 septembre 2014 au 28 février 2015) à raison de 4 heures par semaine scolaire.

PRECISE que la personne recrutée sera chargée d'encadrer et d'animer un groupe de 14 enfants de classe GS (grande section) dans la salle des Associations située à la Mairie.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

N°2014-09-02/06

Objet : Rapports d'activités 2013 des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que, conformément à l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les présidents des EPCI doivent adresser chaque année aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Ces rapports font l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune aux EPCI peuvent être entendus ».

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des rapports d'activités 2013 suivants :

- Communauté de Communes Moine et Sèvre (SPANC, déchets ménagers et assimilés),
- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région Ouest de Cholet,
- Syndicat Mixte VALOR 3^E,
- Syndicat Mixte des Bassins Evre – Thau – Saint Denis,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation de ces rapports d'activités,

PRECISE que lesdits rapports d'activités présentés au titre des activités 2013 n'appellent aucune observation.

3 - SUJETS DONNANT LIEU A INFORMATIONS ET DEBATS

a) **Travaux** : il est donné des informations sur les travaux en cours :

- Lotissement de l'Etouble : l'entreprise EUROVIA est présente depuis le 29 août 2014 pour les travaux de finition de voirie. Les piquetages et les préparations sont réalisés, le coulage des bordures de trottoirs est prévu à compter du 8 septembre.

- Maison de l'Enfance : les travaux de rénovation du sol de la grande salle sont achevés, de même que l'aménagement du sol amortisseur de la structure ludique dans la cour. Ces aménagements devraient répondre aux demandes de la PMI et valider les agréments des locaux pour l'accueil des mineurs.

- Piste BMX dans la zone de loisirs : il convient de réfléchir à la mise en place d'une protection phonique pour répondre à la demande de certains riverains se plaignant des nuisances sonores lors de la présence des enfants, et également de trouver des solutions pour sécuriser les abords de la mare se situant à proximité de cet espace de jeux.

- Immeuble 17 rue d'Anjou : les premières entreprises sont en cours d'intervention pour l'aménagement intérieur des locaux pour permettre une mise en location à compter du 1^{er} octobre 2014.

b) **Informations des structures intercommunales – CCMS**

- Transfert de voirie : la commission travaille sur le linéaire restant à transférer à la Communauté de Communes pour application au 1^{er} janvier 2015.

- Plan de gestion de l'herbe : Lors du prochain Conseil Municipal, il conviendra de désigner les membres qui constitueront le comité local chargé du dossier.

- Opération d'urbanisme BIMBY : la Communauté de Communes lance une démarche dénommée « BIMBY » signifiant « construire dans son jardin ». Cela consiste à valoriser les secteurs déjà bâtis, à l'initiative des propriétaires. Les quartiers pavillonnaires, proches des services, déjà équipés et desservis, peuvent contribuer moyennant réflexion et encadrement à la création de nouveaux logements sans consommation de terres agricoles.

Les permanences sont organisées au cours du mois de septembre sur différentes communes de la Communauté de Communes où les architectes pourront rencontrer les particuliers et évoquer des sujets d'évolution avec eux.

c) **Situation des demandeurs d'emploi**

Fin juillet, Pôle Emploi recensait 124 demandeurs d'emploi sur la Commune (44 hommes et 80 femmes ; dont 99 indemnisés et 25 non indemnisés).

4 - DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été amené à prendre plusieurs décisions dans le cadre des délégations qui lui ont été conférées après consultation de différentes entreprises selon le type de décisions prises :

N°15	Concession de terrain au cimetière communal d'une durée de 50 années	Famille LE BARH - BROTHIER	159 €
N°16	Travaux à réaliser à l'immeuble communal 17 rue d'Anjou : <ul style="list-style-type: none">Lot n°1- PlâtrerieLot n°2 – ElectricitéLot n°3 – Peinture	-entreprise Marc CHARBONNEAU -entreprise BIOTTEAU -entreprise Jean-Pierre FONTENEAU	2 972 € HT 1 809 € HT 3 289 € HT
N°17	Concession de terrain au cimetière communal d'une durée de 50 années	Famille DUPONT-RAIMBAULT	159 €
N°18	Concession de terrain au cimetière communal d'une durée de 50 années	Famille BABONNEAU - BOURIGAULT	159 €

📅 Dates à retenir

Conseil Municipal : mardi 7 octobre 2014

Commission culture : mercredi 24 septembre 2014

Commission urbanisme : jeudi 25 septembre 2014

Commission finances : jeudi 11 septembre 2014 et mardi 14 octobre 2014